

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL351

présenté par  
Mme Capdevielle, rapporteure

-----  
**ARTICLE 33**

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« ces ordonnances »,

les mots :

« chaque ordonnance ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : il n'est pas utile d'exiger du Gouvernement qu'il publie le même jour toutes les ordonnances prévues à l'article 33.